LA JURISPRUDENCE DU CODE

Conferée avec les Ordonnances Royaux, les Coûtumes de France, & les Déciſions des Cours Souveraines.

TROIS ORDONNANCES
ſervans de Preface au Code.

Pour faire un nouveau Code. — De novo Codice faciendo.

Pour la confirmation du Code. — De Juſtinianeo Codice confirmando.

Pour corriger le Code Iuſtinian. — De emendatione Codicis Juſtinianei, & ſecunda ejus editione.

SOMMAIRE.

1. *L'Hiſtoire du Droit Romain neceſſaire à ceux qui veulent ſçavoir la Iuriſprudence.*
2. *Le Peuple Romain a vécu ſous trois Eſtats differens.*
3. *Quand a commencé le Regne des Rois de Rome.*
4. *Quelques Loix établies par Romulus.*
5. *Conſuls creez apres que Tarquin fut chaſſé de Rome.*
6. *Loix Royales abrogées.*